

AMF Nationale

Communiqué de presse

Haut Conseil des finances publiques / L'AMF dénonce l'inefficacité des contraintes sur les budgets locaux pour réduire le déficit public et propose le choix de la responsabilité

Le communiqué de presse est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.amf.asso.fr/documents-lamf-denonce-linefficacite-contraintes-sur-les-budgets-locaux-pour-reduire-deficit-public-propose-choix-la-responsabilite/42180>

Élections européennes

L'AMF Nationale a créé une rubrique dédiée aux élections européennes comprenant les informations utiles relatives à ce scrutin. Cette rubrique est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.amf.asso.fr/m/dossiers/elections-europeennes.php>

Enquête sur les relations des communes et des intercommunalités avec la DGFîP

La Direction générale des finances publiques (DGFîP) exerce des missions de recouvrement et de gestion fiscales (assiette et recouvrement des impôts, taxes et autres recettes publiques) ainsi que des missions de conseil aux ordonnateurs locaux. Depuis 2020, la DGFîP a engagé une restructuration de son réseau déconcentré en réduisant le nombre de services implantés sur le territoire national.

L'AMF sollicite les communes et intercommunalités afin de recueillir leur avis sur la nouvelle organisation spatiale de la DGFîP et, plus largement, sur le fonctionnement au quotidien des relations entre les ordonnateurs et ce service de l'Etat.

Afin de permettre d'objectiver autant que possible les propositions auprès de l'Exécutif, le questionnaire est disponible à l'adresse suivante : <https://questionnaire.amf.asso.fr/index.php/116115?lang=fr>.

Les résultats de cette enquête resteront anonymes et constitueront une source d'informations très importante pour porter la voix des élus. Une synthèse des résultats vous sera ensuite transmise.

Pour toutes précisions concernant le questionnaire et la démarche, n'hésitez pas à prendre contact avec :
Virginie CHAPONNEAU, Assistante du service Finances et fiscalité locales de l'AMF au 01 44 18 13 71
Charlotte RIGAULT, conseillère technique Budget de l'AMF au 01 44 18 14 12

Et à l'adresse suivante : finances@amf.asso.fr

Note fiscale

Déclaration des indemnités de fonction perçues en 2023 par les élus locaux

La note fiscale de l'AMF Nationale est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.amf.asso.fr/documents-declaration-indemnites-fonction-perues-en-2023-par-les-elus-locaux/42182>